

**Rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal 59 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc des véhicules communaux.**

Gland, le 10.06.2024

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 59, composée de :

JOYE Pierre	GDG
RICHARD Daniel	GDG
LOVIS Christophe	PS-Les Verts-POP
PERNET Alain	UDC
JACQUIER Jean-Marc	PLR ; 1er membre et rapporteur

s'est réunie le jeudi 16 mai 2024 à 18h30 à la salle Mont-Blanc au 2ème étage du bâtiment du Montoly 1, en présence de Madame la Municipale en charge du dicastère infrastructure et environnement, Mme Christelle Giraud-Nydegger, accompagnée de M. Ranfiss TRUJILLO chef de service.

Monsieur Daniel RICHARD s'est excusé pour cette séance.

**Remerciements**

Les membres de la Commision remerkient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

**Présentation**

Lors de la précédente législature, un plan de renouvellement des véhicules communaux a été adopté par notre exécutif, sur recommandation du bureau Hymexia, spécialiste en stratégie des véhicules et machines. De cette étude a résulté le dépôt d'un préavis municipal N° 65 en décembre 2019 pour une première tranche d'acquisition de véhicules sur trois ans. Le plan de remplacement s'étendant jusqu'en 2027, il y lieu aujourd'hui de passer à la deuxième étape de cet objectif.

**Préambule**

Les besoins en mobilité du personnel communal, la nécessité de remplacer les véhicules dévolus à l'entretien de notre patrimoine, les services à la population et la volonté d'assainir et d'améliorer le

bilan carbone de notre parc véhicules, conformément à l'engagement de notre Municipalité par l'adoption du plan climat, nous contraignent à envisager un investissement conséquent dans ce domaine.

La Municipalité présente le préavis 59 correspondant aux besoins en la matière par un plan d'investissement sur trois ans, soit jusqu'en 2027.

## **Exposé**

L'augmentation du nombre d'unités du personnel communal, 20 % depuis 2019, soit environ 150 ETP fixes, 220 avec les aides et auxiliaires, demande toujours plus de moyen en termes de disponibilité et souplesse pour les déplacements sur le territoire de la commune. Beaucoup de services sont directement conditionnés par les possibilités de se rendre rapidement et physiquement sur les lieux où leur présence est souhaitée.

Le service de la voirie se voit également directement impacté par cette demande de crédit, par le remplacement de véhicules arrivés en fin de vie et les besoins complémentaires en fonction de l'évolution du cadre urbain des nouveaux quartiers et l'urbanisation future d'autres quartiers de notre ville.

La nouvelle organisation de notre déchetterie impose l'emploi d'une nouvelle machine-outil, au vu de l'évolution des tâches liées principalement aux tris des déchets et à l'acheminement de ceux-ci.

## **Informations**

La Municipalité a pour but de rendre l'emploi des véhicules répondant aux besoins de l'administration le plus conforme possible aux objectifs du bilan carbone, adopté par le plan climat de notre ville. L'acquisition de vélos électriques s'inscrit clairement dans cette politique, au nombre d'une dizaine supplémentaires dont quelques vélos cargos pour le transport de petit matériel éventuel.

Dans cette stratégie globale, chaque acquisition/remplacement est analysé et souposé sous l'aspect des avantages et inconvénients entre un véhicule électrique ou thermique en fonction des critères impératifs à remplir.

Le choix définitif n'est pas encore arrêté pour tous les nouveaux véhicules. Des tests de motricité, puissance, autonomie doivent encore être effectués en comparaison pour certains des véhicules. L'aspect financier prend également part au débat, les montants indiqués dans le préavis étant des sommes estimatives, à confirmer sur la base les offres définitives et types de véhicules retenus.

Pour cette raison, la proportion de véhicules électriques, après remplacement prévu dans le présent préavis s'évaluera à 20 % du parc communal total. Cette proportion relativement faible nous conduit à une économie de seulement 20 % des émissions de CO2 d'ici 2027. Résultat décevant au regard des membres de la commission.

Pour le moment, les véhicules électriques sont alimentés par des bornes mises à disposition par notre fournisseur officiel, dont la ville de Gland est un des actionnaires. La possibilité d'autoconsommation par la pose de panneaux solaires sur les sites constitue une solution encore un peu prématurée, mais qui sera probablement une solution privilégiée dans un avenir proche. Dans l'état, la solution de poser des panneaux solaires sur le toit du bâtiment de Montoly n'est pas envisageable.

De même, l'éventualité d'imaginer l'emploi de véhicules à Hydrogène constitue une variante encore en devenir. Les progrès se font à grande vitesse dans ce domaine, mais il faudra attendre encore une dizaine d'années, si ce n'est plus.

La mutualisation des ressources en mobilité s'effectue au sein de l'administration par un système de réservation des véhicules en fonction des missions prévues. Évidemment cette application se réfère qu'à quelques unités, considérant que certains services utilisent leur matériel pour travailler (Par ex : la voirie)

La durée de vie du matériel roulant correspond à son amortissement, selon le préavis. Pour mémoire : 10 ans camionnettes et tracteurs, 8 ans pour les voitures, 5 ans pour les petits véhicules.

L'argument qui soutient l'affirmation qu'un véhicule récent est moins polluant qu'un ancien est largement contre balancé par le bilan carbone de la fabrication, la distribution et l'élimination de celui-ci, comme chacun sait.

La commission fait entière confiance à notre Municipalité pour apprécier avec pragmatisme le bien fondé du remplacement de chaque véhicule en fonction des critères énumérés dans le préavis. (État du véhicule, coût d'entretien, utilisation etc....)

Il serait utile d'avoir une vue d'ensemble des taux d'utilisation de chaque véhicule. Cela permettrait d'avoir une meilleure idée des besoins effectifs et de suivre l'évolution de ces besoins dans le temps. La commission pense qu'un monitoring du taux d'utilisation devrait être fait à l'avenir.

Réponse du SIE par M. Trujillo, chef de service : « *Le taux d'occupation actuel des véhicules n'est pas connu. En effet, aujourd'hui l'administration n'a pas d'outil de suivi des véhicules spécifiques aux services. Seul, les véhicules partagés possèdent des calendriers outlook pour leur réservation, ce qui permet d'estimer les besoins.*

*Un montant pour des honoraires sont prévus dans le préavis. Le but est de réaliser les appels d'offres compliqués avec un spécialiste et de réaliser un audit. Ce dernier possédera les taux d'occupation et mettra en place un outil pérenne ou une méthodologie permettant d'avoir ces données annuellement. »*

Et de préciser la politique municipale : « *En matière d'acquisition de véhicules au service de la communauté, Les directives municipales imposent la présentation de trois offres comparatives à partir de CHF 50'000.-. Une procédure de gré à gré comparative sera faite entre CHF 50'000 et 150'000.- avec comme unique critère le prix.*

*En effet, la loi sur les marchés publics (LMP) oblige les communes à réaliser une procédure sur invitation dès CHF 151'000.-, nécessitant l'ajout de critères tels que les délais de livraison, le service après-vente ou des critères de durabilité. Bien entendu, le critère prépondérant reste la capacité technique de l'engin à réaliser les tâches qui lui sont dévolues (charge utile, traction, etc.).*

*Au vu de ce qui précède, l'ensemble des véhicules du préavis n° 59 doivent faire office d'au moins trois offres, hormis trois véhicules (les cycles, le Kyburz et l'élévateur).*

*L'Exécutif est donc le pouvoir décisionnel sous les conseils du comité d'évaluation des offres constitué de la Municipale en charge du dicastère du Service des infrastructures et de l'environnement (SIE), du Chef de service et du Chef de la voirie.*

*Dans les cas des marchés de gré à gré, des offres sont demandées uniquement aux garages glandois. Dans le cadre du préavis n° 65/2019, l'acquisition de la Renault Twingo, de la Citroën Berlingo et de la Peugeot s'est faite sur le territoire communal.*

*La commission technique chargée d'étudier le préavis n° 65/2019 émettait la question de limiter les fournisseurs à 1 ou 2 en vue de rabais. De surcroît, l'efficience des réparations préconise l'achat du même type de véhicule afin d'avoir du stock possible et/ou de réaliser des échanges de pièces de manière aisée. Pour finir, l'image de la Ville est aussi facilement assimilée par la population et nos partenaires. »*

La commission, après avoir pris connaissance des tenants et aboutissants du présent préavis est persuadée du bienfondé de la demande de crédit en matière de renouvellement du parc des véhicules communaux et émet un avis favorable à ce sujet. La commission transmet à la Municipalité les vœux suivants :

## Vœux

1. La commission technique, souhaite que notre Municipalité fasse poser des bornes de charge électrique sur tous les sites communaux qui seraient susceptibles d'en accueillir.
2. Dans la même veine, accélérer la pose de panneaux photovoltaïques partout où cela est possible et de privilégier les stratégies d'autoconsommation.
3. Que notre Municipalité favorise les versions électriques des véhicules proposés au choix des utilisateurs, en priorité.
4. Comme relaté plus haut, que la Municipalité se dote d'un outil performant en matière de gestion et d'utilisation des véhicules, de manière à avoir en permanence une vision globale et un contrôle des coûts liés aux différents services.

## Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 59 et de prendre les décisions suivantes :

- I. – d'accepter le préavis municipal N° 59 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement des véhicules communaux ;
- II. – d'accorder un crédit de CHF 1'282'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces achats
- III. – d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'282'000.--

## Signatures des membres de la Commission

JOYE Pierre
RICHARD Daniel
LOVIS Christophe
PERNET Alain
JACQUIER Jean-Marc <b>1<sup>er</sup> membre et rapporteur</b>